



Bois secs et sains

Contexte

Pendant quelques années après la mort des arbres – notamment les épinettes – le bois peut rester suffisamment sain pour être utilisé par l'industrie de la transformation. Par conséquent, il se trouverait justifié qu'on en autorise la récolte. Or, il n'est pas possible actuellement d'évaluer avec précision le volume que cette catégorie de bois constitue, faute de données suffisantes pour le faire. Il arrive souvent qu'en forêt – principalement dans le cas des épinettes – le volume de bois qui y est récolté est supérieur au volume qui a été tiré du calcul des possibilités forestières, à partir de données de volume d'arbres vivants seulement. Il faut préciser à cet égard que les arbres morts n'ont pas été mesurés lors de l'inventaire décennal. En contrepartie, il faut garder à l'esprit qu'une partie des arbres vivants au moment de la réalisation du calcul des possibilités forestières sont morts quand vient le moment de les récolter. Tout au long de l'évolution d'un peuplement forestier, des phénomènes comme l'autoéclaircie, la compétition inter et intra spécifique et les perturbations partielles mènent à la diminution graduelle du nombre de tiges marchandes vivantes.

En décembre 2006, le Forestier en chef réaffirmait que les *bois secs et sains* ne font pas partie intégrante de la possibilité forestière pour la période 2008-2013. Cette décision était justifiée par le fait que les tiges mortes ne sont pas dénombrées dans l'inventaire décennal. Aucun de leurs paramètres ne peut donc entrer dans l'élaboration des courbes de croissance qui servent à évaluer les possibilités forestières, pas plus pour l'évaluation effectuée pour cette période que pour celles qui ont été effectuées antérieurement.

Décision

Le Forestier en chef réitère, pour la période 2013-2018, que les *bois secs et sains* ne font pas partie des volumes concernés par les possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu.

Gérard Szaraz, ing.f., M. Sc., M.A.P.
Forestier en chef
Le 12 juillet 2013